

Conseil d'Administration ENAC du 18 novembre 2022

Délibération n° 159-07

Portant approbation des tarifs ENAC

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve les subventions versées aux associations en 2021 pour un montant de 170 500€.

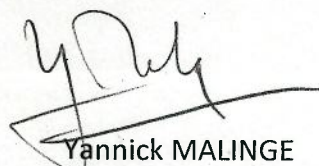
Vote :

Participants	Unanimité	Pour	Contre	Abstention
19	19	13	0	0

Résultat du vote :

approuvé
à l'unanimité

Le président du conseil d'administration



Yannick MALINGE